



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LVIII)/Info.1 Rev.1
4 octobre 2022

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-HUITIÈME SESSION
Du 7 au 11 novembre 2022
Yokohama (Japon) (session en hybride)

NOTES D'INFORMATION GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

1. La tenue de la cinquante-huitième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) et des sessions associées des quatre Comités est prévue à Yokohama (Japon) pendant les journées du 7 au 11 novembre 2022.
2. Toutes les réunions des sessions du Conseil et des Comités auront lieu au cinquième étage du *Pacifico-Yokohama International Conference Center*, 1-1, Minato-Mirai 1-chome, Nishi-ku, Yokohama 220-0012, Japon, qui est situé dans le complexe abritant le siège de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). La séance d'ouverture du Conseil débutera dans le *Plenary Hall* (salle plénière) à 10h30 le lundi 7 novembre 2022.

POUVOIRS

3. En conformité avec la décision du Conseil, les pouvoirs de toutes les délégations devront être délivrés par les autorités compétentes, à savoir le Ministère des affaires étrangères ou la mission diplomatique accréditée au Japon. Ces pouvoirs doivent être remis à la Directrice exécutive de l'OIBT, en exemplaires originaux, au plus tard une (1) semaine avant l'ouverture de la session. Les pouvoirs transmis par télécopie ou courrier électronique ne seront pas acceptés.
4. Les personnes désireuses d'assister en tant qu'observateurs aux sessions du Conseil et de ses Comités doivent présenter, avec le *Formulaire de renseignements relatif à l'admission aux sessions du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités en tant que nouvelle organisation sous statut d'«Observateur»*, une lettre d'autorisation de représentation, adressée à la Directrice exécutive de l'OIBT, émanant des instances exécutives de l'organisme, agence ou institution qu'elles représentent. Comme le stipule l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil, l'admission aux sessions au Conseil et/ou de ses Comités est soumise à l'approbation du Conseil.

INSCRIPTIONS

5. Tous les participants qui assistent aux sessions du Conseil et des Comités sont priés de s'inscrire. Les inscriptions pourront être prises aux dates et heures suivantes:

Siège de l'OIBT:

6 novembre 2022 (dim.) 14h30 – 17h00

Centre de Conférence, 5^e étage (en face du «Plenary Hall»):

7-10 novembre 2022 (lun.-jeu.) 9h00 – 12h00

14h30 – 17h30

11 novembre 2022 (ven.) 9h00 – 12-00

6. Les badges d'identification seront délivrés lors des inscriptions; ils seront de cinq couleurs différentes:

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| (i) Badges blancs - | Membres, |
| (ii) Badges jaunes - | Observateurs permanents, |
| (iii) Badges roses - | Observateurs, |
| (iv) Badges bleus - | Invités autorisés, et |
| (v) Badges verts - | Secrétariat de l'OIBT. |

Aux fins d'identification et de sûreté, tous les participants sont priés de porter leur badge d'identification dans toutes les réunions du Conseil, des Comités et lors de toutes les réceptions officielles.

LIEUX DES RÉUNIONS

7. Toutes les réunions du Conseil et des Comités se dérouleront au 5^e étage du Centre international de conférences Pacifico-Yokohama. On trouvera ci-après une liste des salles de réunions et des bureaux du Secrétariat de l'OIBT:

(a) Salles de réunion:

Salle plénière */	Salle 501 (5 ^e étage) <i>(servant également aux réunions du Groupe des Producteurs)</i>
Salle de réunion des Comités */	Salle 503 (5 ^e étage) <i>(servant également aux réunions du Groupe des Consommateurs)</i>
Salle des réunions informelles	Salle 514 (5 ^e étage)
Salle de réunion du Bureau du Président	Salle 513 (5 ^e étage)
*/ <i>Services d'interprétation disponibles</i>	

(b) Bureaux du Secrétariat:

Président du Conseil	Salle 421 (4 ^e étage)
Salle des documents	Salle 512 (5 ^e étage)
Salle d'ordinateurs pour délégués	Salle 511 (5 ^e étage)

8. Les groupes qui désirent utiliser les salles mentionnées ci-dessus à des fins officielles doivent s'adresser à M. Gerhard Breulmann, Responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation, Division des opérations de l'OIBT (au Secrétariat du siège de l'OIBT par courriel: breulmann@itto.int ou par téléphone au 223-1110, poste 14).

9. Les horaires et les lieux de réunion seront affichés sur les panneaux en face de la salle plénière. Tous les participants sont invités à consulter ces panneaux et écrans luminescents pour s'informer des dernières mises à jour du calendrier des réunions, leurs horaires étant susceptibles de modifications et remaniements à brève échéance par la présidence du Conseil en fonction des circonstances. On est prié de régulièrement prendre connaissance des messages privés et des derniers documents produits durant la session qui seront déposés dans les casiers (un par délégation) situés en face de la salle plénière.

ORGANISATION DU VOYAGE

(A) CONDITIONS D'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE

10. Il est conseillé aux participants de se mettre en rapport avec l'Ambassade ou le Consulat du Japon le plus proche de leur domicile afin d'obtenir un visa ou d'accomplir toutes autres formalités d'entrée dans le pays. Si un visa d'entrée au Japon est nécessaire, il doit être obtenu au préalable, car le Secrétariat de l'OIBT **n'est pas en mesure** de faciliter l'obtention d'un visa d'entrée à l'arrivée.

(B) MESURES AUX FRONTIÈRES/RESTRICTIONS INSTAURÉES EN RAISON DE LA COVID-19

Exigences relatives aux visas

11. **À partir du 11 octobre 2022 à 0h00 (heure standard du Japon, JST)**, le Gouvernement du Japon réinstaurera son dispositif de mesures d'exemption de visa. La liste des pays/régions concernés par ce dispositif d'exemption de visa en fonction du type de passeport est consultable sur:

- https://www.mofa.go.jp/j_info/visit/visa/short/novisa.html (séjours de courte durée)
- https://www.mofa.go.jp/ca/fna/page22e_000692.html (titulaires d'un passeport diplomatique/officiel)
- https://www.mofa.go.jp/ca/fna/page22e_000930.html (titulaires d'un laissez-passer de Nations Unies)

12. Indépendamment de toute exigence régissant les visas, tous les arrivants doivent fournir:

- Un certificat valide de vaccination contre la Covid-19 (3 doses) au moyen d'un/de vaccin(s) figurant sur la Liste d'utilisation d'urgence (EUL) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
OU
- Un certificat de résultat négatif d'un test Covid-19 effectué dans les 72 heures avant le départ depuis le pays/de la région d'origine.

Certificat de vaccination

13. Les exigences relatives aux certificats de vaccination, dont la liste des vaccins agréés par le Gouvernement du Japon, sont consultables sur: https://www.mhlw.go.jp/content/mesure_en.pdf (uniquement en anglais)

Test Covid-19 préalable au départ (exigé uniquement si vous ne pouvez pas fournir un certificat de vaccination)

14. Les exigences relatives au test Covid-19 préalable au départ, dont le type de test, le format et les informations qui doivent être mentionnés sur le certificat de test sont consultables sur:

https://www.mhlw.go.jp/stf/covid-19/border_test.html

15. Il est vivement conseillé d'utiliser le formulaire officiel du Ministère japonais de la santé, du travail et des affaires sociales, qui est disponible en plusieurs langues:

- <https://www.mhlw.go.jp/content/000799426.pdf> (anglais)
- <https://www.mhlw.go.jp/content/000909641.pdf> (français)
- <https://www.mhlw.go.jp/content/000909638.pdf> (espagnol)

(C) RÉSERVATIONS DES VOLS

16. La plupart des compagnies aériennes internationales desservent régulièrement Tokyo via l'aéroport international de Narita et l'aéroport international de Haneda. Le trafic aérien étant toujours chargé, les participants sont priés de réserver leur vol retour avant leur départ pour le Japon. En cas d'impossibilité, il leur est vivement conseillé de confirmer leur réservation pour le retour dès leur arrivée au Japon. On peut facilement, de Yokohama, joindre par téléphone les bureaux des compagnies aériennes pour confirmer ou modifier un vol. Il n'y aura pas de service de voyage sur le site de la conférence; le Secrétariat de l'OIBT est cependant susceptible de fournir une assistance.

(D) ACCÈS À YOKOHAMA

17. Il est recommandé aux personnes qui se rendent au Japon pour la première fois ou qui ne sont pas habituées aux transports en commun japonais, de ne pas prendre un taxi de l'aéroport de Narita pour rejoindre Yokohama, car le trajet coûte 400,00 dollars US, voire davantage. Aussi, lors de son arrivée à l'aéroport international de Tokyo (Narita), on utilisera l'un des moyens de transport suivants:

- (i) Le train express *Narita Express* (ou N'EX en abrégé) de la *Japan Railways* (JR) dont la gare se trouve en dessous de l'aérogare. Le billet aller simple de Narita à la gare JR de Yokohama coûte 4 290 yens, et le trajet dure environ 90 minutes.
- (ii) L'autocar (*Airport Limousine Bus*) qui se rend au terminal aérien de la ville de Yokohama (*Yokohama City Air Terminal*, YCAT). Le billet aller simple de l'aéroport de Narita au YCAT coûte 3 700 yens (ou 6 200 yens pour un billet aller-retour) et s'obtient au comptoir des billets d'autobus, situé dans le hall de

l'aéroport après la sortie de la zone des formalités de police des frontières et de douanes. Le trajet en bus peut durer jusqu'à deux heures selon l'état de la circulation.

18. Les personnes qui arrivent à l'aéroport de Haneda pourront soit emprunter la ligne de train Keikyu jusqu'à la gare de Yokohama (25 minutes, 370 yens l'aller simple) ou prendre le «*bus limousine*» jusqu'au YCAT (30 minutes, 590 yens l'aller simple).

19. Une fois arrivé à la gare de Yokohama ou au terminal YCTA, on prendra un taxi pour se rendre à l'hôtel où on aura réservé sa chambre. Le prix de la course se situe entre 1 000 et 1 500 yens suivant la distance jusqu'à l'hôtel.

COMMUNICATION

20. Toute correspondance relative aux sessions ainsi que les Formulaires de participation dûment remplis doivent porter la mention "**ITTC 58TH SESSION**" et être transmis à l'adresse suivante:

Executive Director
International Tropical Timber Organization (ITTO)
International Organizations Center - 5th Floor, Pacifico-Yokohama,
1-1, Minato-Mirai 1-chome, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012 Japan
Facsimile No.: (81-45) 223-1111 Telephone No.: (81-45) 223-1110
E-mail: itto@itto.int

21. Tout courrier destiné à être remis aux participants doit être envoyé à cette même adresse, sous enveloppe portant le nom du participant et celui du pays ou de l'organisation qu'il représente.

DOCUMENTS

22. Durant les séances, seul un nombre limité de documents sera disponible aux points de distribution des documents sur le site de la conférence. Tous les participants sont donc priés **d'apporter aux sessions des jeux complets de documents** qui auront été diffusés avant les sessions. Les documents de la session seront aussi disponibles sur le site web de l'OIBT: <http://www.itto.int>.

23. Les documents que les participants désirent faire distribuer devront être déposés auprès du Secrétariat de l'OIBT au minimum 24 heures avant leur distribution. Un minimum de 150 exemplaires est nécessaire pour permettre la distribution à l'ensemble des délégations et des représentants.

PRÉSENTATIONS AUDIOVISUELLES

24. Les délégués qui désirent utiliser du matériel audiovisuel (cassettes vidéo, diapositives, rétro-projecteurs, présentations PowerPoint, etc.) lors de leurs interventions au cours des séances sont invités à transmettre leurs demandes au Secrétariat de l'OIBT avant le 21 octobre 2022. Les délégués seront avisés en conséquence de la disponibilité des équipements ainsi que de ces possibilités lors des sessions.

ACCUEIL HÔTELIER

25. Les demandes de nuitées hôtelières au Yokohama Grand Inter-Continental Hotel doivent être faites directement auprès de cet établissement par chacun des participants. L'OIBT décline toute responsabilité en cas de modification soudaine des tarifs des chambres pratiqués par ces établissements ou en cas d'absence de chambres disponibles.

Yokohama Grand Inter-Continental Hotel (situé dans l'immeuble Pacifico-Yokohama)
1-1, Minato-Mirai 1-chome, Nishi-ku, Yokohama 220-8522
N° de tél. (045) 223-2222 N° de télécopie (045) 221-0650
Réservations: <https://bit.ly/3OzgATS>

26. Les hôtels suivants peuvent être réservés en ligne:

Yokohama Bay Hotel Tokyu (2 min. à pied du Centre de conférences):

<https://ybht.co.jp/en/accommodations/>

Navios Yokohama (10 min. à pied): <https://www.navios-yokohama.com/>

Hotel Vista Yokohama Minato Mirai (10 min. à pied):

https://www.hotel-vista.jp/yokohama-minato-mirai/index_e.html

New Otani Inn Yokohama Premium (15 min. à pied): <https://www.newotani.co.jp/innyokohama/>

Westin Yokohama (15 min. à pied):

<https://www.marriott.com/en-us/hotels/tyowy-the-westin-yokohama/overview/>

Yokohama Tokyu Rei Hotel (15 min. à pied):

<https://www.tokyuhotelsjapan.com/global/yokohama-r/index.html>

Apa Hotel (15 min. à pied):

http://www.apahotel.com/hotel/shutoken/08_yokohamakannai/english/index.html

Sotetsu Fresa Inn Yokohama Sakuragicho (20 min. à pied): <http://fresa-inn.jp/eng/sakuragicho/>

Richmond Hotel Yokohama Bashamichi (20 min. à pied): <http://yokohama.richmondhotel.jp/>

Heiwa Plaza Hotel (20 min. à pied): <http://www.heiwaplaza-hotel.com/english.html>